

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 5 décembre 2009
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Magali Burdet, Christiane Jost, Claude Yechouroun

MM. Emile Bonjour, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Alexandre Crisinel, Philippe Doffey, Vincent Dozin, Thierry Janz, Pascal Métraux, Félix Paschoud, Pietro Rotolo et Jacky Wanzenried

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2009

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Jacques Pasche. Le dimanche 29 novembre, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérales et cantonale. Une machine à dépouiller a été mise au budget pour l'année prochaine.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. PREAVIS MUNICIPAL No 1152/2009 RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DU GRAND-PONT

Au pupitre, **M. Philippe Sordet**, président-rapporteur radical, signale que le manque d'information a rendu difficile la compréhension du contexte de ce préavis. Le rôle de la commission était de s'assurer qu'il s'inscrivait dans l'ensemble des études et des travaux qui étaient entrepris au niveau du PALM et du SDEL. Ce projet est aussi compatible avec le projet de bretelle autoroutière, bien que la Municipalité ait quelques doutes quant à la réalisation prochaine de celle-ci.

Deux des commissaires ont décidé de ne pas accepter le préavis.

M. Jean-François Borgeaud présente un rapport de minorité. Il considère que ce projet apporte une mauvaise réponse, très coûteuse à un problème minime. Ce projet à plus de 10 millions ne vise qu'à détourner une faible quantité de voitures de la Rue des Terreaux. Il propose de rénover le pont pour un coût estimé entre 1 et 2 millions de francs.

M. Claude Manoli pense que les avantages présentés par ce projet sont mineurs et concernent la partie du bourg de Lutry. Les hauts de Lutry seront prétérités, les problèmes du carrefour du Voisinand n'étant pas résolus. Lutry connaît aujourd'hui une circulation plutôt fluide, les nuisances sonores pourraient être limitées en passant au 50 km/h. Il propose que le projet tel que présenté soit rejeté et qu'en lieu et place on vote un crédit d'étude suffisamment conséquent pour entreprendre l'étude de l'avant-projet avec toute l'expertise nécessaire.

Mme Aude Savoy confirme qu'un manque d'information pèse sur les débats. La Commune de Lutry qui envisageait depuis longtemps de faire un giratoire au Grand-Pont, a dû indiquer aux mandataires du projet d'axe fort des transports publics que la création d'un giratoire était une contrainte dans leur avant-projet.

Elle répond à M. Jean- François Borgeaud qu'il entre sur le fond du problème, alors qu'aujourd'hui on demande uniquement un crédit d'étude.

Elle répond à M. Claude Manoli qu'il ne faut pas confondre les problèmes de l'axe fort des transports publics avec l'aménagement d'un giratoire qui permettra de régler plusieurs problèmes de circulation et de requalifier la route qui traverse Lutry.

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet demande s'il y a une urgence d'obtenir ces crédits ou si l'on peut prendre un temps de réflexion et envisager un projet global qui inclurait les deux carrefours.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : La Municipalité s'est posée la question pour le carrefour du Voisinand, mais elle a renoncé à un giratoire car il n'apporterait rien en termes de circulation. Avec l'axe fort des transports publics, le bus bénéficiera d'une priorité et il y aura des feux à chaque carrefour. Concernant le timing, l'avant-projet de l'axe fort des transports publics est prêt et il sera soumis à la Confédération. Il est prévu d'être mi à l'enquête l'année prochaine. La Municipalité désire être prête avec le giratoire pour le mettre à l'enquête en même temps.

M. André Kudelski estime que c'est prématuré de vouloir anticiper un certain nombre d'éléments aujourd'hui. La Commune de Lutry devrait militer en faveur d'un site de trams. Lorsque l'on regarde la taille du giratoire, on revient à une configuration proche de celle du giratoire de Cheseaux, où malgré un investissement de 40 millions, le système de giratoire mis en place n'est pas suffisamment grand et chaque jour il y a des bouchons. Concernant la bretelle autoroutière, Lutry aurait toutes les nuisances. Il faudrait négocier avec les autres communes, en mettant ceci comme une concession que l'on pourrait faire à un moment donné vis à vis des autres communes. Il propose de refuser le préavis.

M. Pierre Bonjour pense que les axes forts sont incontournables dans le projet d'agglomération, la subvention à 40% est déjà acquise de la part de la Confédération et le calendrier est établi. On doit s'engager à étudier le projet de giratoire, cela ne préjuge en aucun cas des projets qui seront réalisés, il s'agit d'une première étude de faisabilité.

Mme Alessandra Silauri propose de rejeter le préavis. Elle considère que ce n'est pas un projet prioritaire pour la Commune, l'objectif est de réaliser une opération immobilière. Ce projet ne va pas résoudre les problèmes de circulation de la Commune. Il ne s'agit pas d'un projet lié au PALM, s'il l'était, il serait financé aussi par la Confédération. La priorité pour la Commune est de renforcer les transports publics. Le raccordement de la bretelle n'est pas du tout à l'ordre du jour. Ce projet n'est pas une réponse à la motion de MM Sordet et Mingard.

Mme Aude Savoy confirme que la réalisation du giratoire n'est pas liée au PALM. La Municipalité propose d'inscrire ce projet dans l'avant-projet du PALM, pour régler les

problèmes de l'entrée du bourg à l'ouest et de circulation. Concernant la bretelle autoroutière, la Municipalité veut solutionner ce problème et elle négocie avec le Canton.

M. Philippe Sordet précise que l'on ne peut pas inscrire des projets locaux dans le PALM, ils sont supra-communaux. Il faut par contre s'assurer de leur compatibilité avec le PALM.

M. Sébastien Rod rappelle que l'on vote un crédit d'étude pour un projet. Il soutient le crédit d'étude de Frs. 500'000.-

M. Philippe Mingard estime qu'il faut avancer dans ces études malgré le manque d'information. Il ne faut pas se focaliser sur ce giratoire, il faut avoir une idée générale de ce qui aura lieu de faire dans la Commune en accord avec le SDEL. Il pose deux questions à la Municipalité : comment vont se dérouler ces études ? Comment souhaite-t-elle informer la population et le Conseil ?

Réponse de **Mme Aude Savoy** : l'avant-projet d'axe fort dans lequel s'inscrit le giratoire a été avalisé de manière définitive par les commissions chargées de ce projet à la fin du mois, la Municipalité ne pouvait pas informer le Conseil des différentes variantes analysées. S'agissant de la stratégie d'information, le SDEL a engagé une personne qui va s'en occuper. Concernant les études qui vont être entreprises, la Municipalité est attentive à tous les problèmes de circulation et de stationnement.

M. André Kudelski signale que l'on demande aux conseillers de prendre une décision sur un crédit d'étude alors que les hypothèses ne sont pas suffisamment précisées. Ce projet ne résout qu'une petite partie des problèmes. Des questions se posent sur des transports publics performants et sur la circulation aux alentours du bourg de Lutry. Le Conseil pourra se prononcer quand on aura des réponses à ces questions.

Mme Juliette Nappi pense qu'il n'y pas assez d'éléments pour prendre une décision aujourd'hui. Elle se demande si l'on ne devrait pas rechercher d'autres solutions moins onéreuses. Dans l'état actuel elle va aussi rejeter ce crédit.

M. Erich Kaiser est favorable au projet pour différentes raisons. Il apporterait une meilleure circulation à l'ouest du bourg ainsi qu'une amélioration de la carte de visite de Lutry à l'ouest. Il y aurait une économie de 1,5 millions de francs pour la rénovation du pont. Il y aurait 3'000 à 4'000 m² de terrain à disposition, ce qui constituerait une réserve pour la Commune d'environ 6 millions de francs. Il n'a pas reçu de réponse à la question du site propre pour le bus, il ne faut pas entraver à tout prix la circulation routière. Pourquoi le bus doit être au centre ? Il demande à la Municipalité d'étudier le projet avec un site propre à droite, pour la sécurité des utilisateurs des transports publics.

M. Bernard Hagin souligne que la description du projet a plusieurs faiblesses, l'étude est là pour approfondir et répondre aux questions. L'ingénieur chargé de l'étude peut revenir avec des propositions différentes.

M. André Liechti propose de reporter le vote, que la Municipalité réponde aux questions pertinentes et qu'elle fasse une présentation générale de ces grands projets de circulation à Lutry, pour pouvoir se déterminer en connaissance de cause.

Mme Aude Savoy pense que le report du vote n'est pas une bonne idée.

M. Denis Aguet demande formellement que la décision de reporter le vote soit mise à votation en application de l'article 95 du règlement.

M. Sébastien Rod se réfère à l'article 94 du règlement, motion d'ordre, pour que l'on close le débat et que l'on passe directement au vote.

Le Président, en application de l'article 95 soumet à la votation la proposition de renvoyer la discussion à la prochaine séance. Il y a 23 votes favorables, elle est acceptée.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1151/2009 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2009 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, lit les conclusions du préavis que la commission unanime propose au Conseil d'adopter.

Le Président ouvre la discussion.

p.2 Entretien et carburant bus sociétés locales

M. Dominique Roulet salue l'investissement et la mise à disposition de ce bus. Il regrette que le nombre de places ait diminué.

p.2 Cotisation Montreux-Vevey Tourisme

M. André Kudelski demande si l'augmentation de cette cotisation est acceptée de plein gré par la Commune ou à l'insu de son plein gré.

M. Christophe Gessner répond que cette augmentation se justifie par la situation charnière de la Commune de Lutry entre Lausanne et Montreux.

M. André Kudelski n'a pas eu la réponse à sa question.

Réponse de **M. Willy Blondel** : l'acceptation de l'augmentation a été de plein gré. Lutry joue un rôle important par rapport à l'ancien district de Lavaux. Le tourisme est, au niveau économique, très important dans notre région. Si la Commune de Lutry n'était pas d'accord avec cette augmentation, la région de Lavaux serait certainement exclue du mouvement porteur de Montreux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2009 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	Fr. 414'000. --
2. Comptes d'investissements du bilan	Fr. 49'000. --

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	Fr. 15'000. --
---	-----------------------

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1150/2009 CONCERNANT LE BUDGET 2010 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner, en préambule à l'étude du budget, énumère les pages clés du budget.

p 109 Réserves et provisions. Au 01.01.2009, elles s'élèvent à frs 29'612'000.-. Sans tenir compte des résultats probables de l'année 2009 et avec les prélèvements prévisibles en 2010, le total est de frs 21'767'000.- au 31.12.2010

p. 116 Autofinancement et amortissements. L'autofinancement est quasi zéro, il s'agit d'un petit équilibre au niveau budgétaire.

p. 117 Résultat budgétaire financier. Il y a un découvert financier de frs. 2'282'500.- C'est une approche prudente par rapport à l'ensemble de l'encaissement de l'impôt.

p. 53 La totalité des emprunts en cours de la bourse communale est de l'ordre de 19 millions de francs. Les liquidités dépassent le montant des emprunts. Il n'y a pas échéance et à remboursement anticipé, les pénalités seraient trop importantes.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 35 TRAVAUX DE COMPTABILITE

M. André Kudelski demande de quels travaux s'agit-t-il exactement.

M. Jacques-André Conne répond qu'il s'agit de la part des travaux de comptabilité faite par la bourse pour les services industriels.

p.38 FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Denis Aguet constate qu'il y a une baisse de 5'000.- francs par rapport au budget 2009. Il s'étonne du peu de promotion faite et du manque de volonté ferme d'inviter les collaborateurs de la commune à se former.

p. 38 GARDERIE-NURSERY LES MOULINS-LOYER

M. André Kudelski demande si le loyer correspond au prix du marché ou pas, dans le sens où ce montant a un impact sur le déficit de cette institution.

M. Jacques-André Conne répond que c'est le prix du marché. La Commune paye le déficit et elle préfère facturer le prix correct, dans la mesure où les subventions cantonales sont calculées en fonction des coûts.

p. 44 COTISATION MONTREUX-VEVEY TOURISME

Mme Juliette Nappi, suite à la hausse de la cotisation, s'interroge sur le montant de la cotisation pour les années à venir. Elle demande qu'une réflexion soit menée par la Municipalité sur l'opportunité de quitter Montreux-Vevey Tourisme et créer avec d'autres communes du district un office du tourisme indépendant dans le Lavaux.

M. Christophe Gessner s'inquiète du coût qu'impliquerait d'être représenté sur le plan international avec les communes de Lavaux uniquement. Il serait nettement supérieur au coût actuel.

M. Claude Weber trouve fondée la remarque de Mme Nappi. Si on prend toutes les sommes données à des associations en faveur de la promotion régionale on arrive à près de 100'000.- francs.

p. 53 EMPRUNTS

M. André Kudelski constate qu'un bon nombre d'emprunts arrivent à échéance entre 2011 et 2014. Il demande si l'on pourrait renégocier l'année prochaine un certain nombre d'emprunts pour pouvoir bénéficier des taux optimaux actuels.

Réponse de **M. Christophe Gessner** : les taux sont très bas, c'est opportun pour autant que l'on ait besoin de lever des emprunts. En fonction des liquidités existantes à la bourse communale on ne voit pas d'emprunts à venir dans les prochains 4 à 5 ans.

p. 54 LAUSANNE REGION – PROMOTION ECONOMIQUE

M. Christophe Gessner signale que le rapport de la Commission des finances à été modifié sur ce point de la manière suivante : « le point 223.3528 correspond à Lausanne-Région-Agglomération et promotion économique. La promotion économique représente CHF 1.66/hab., alors que l'agglomération représente CHF 2.567hab. (CHF 1.10/hab. au budget 2009). La partie agglomération existe depuis 2008 et regroupe principalement les frais relatifs au PALM.

p. 73 PARKING DE LA POSSESSION

M. Christophe Gessner signale que la commission des finances émet le **vœu** d'étendre le dispositif indiquant le nombre de places de parc disponibles au parking de la Combe.

p. 78 ENTRETIEN COURANT PORT ET OUVRAGES PORTUAIRES

M. Christophe Gessner précise que la commission des finances émet le **vœu** de prévoir des améliorations par la pose de caillebotis et d'une commande électrique à câble de manutention de la grue.

p. 114 HOTEL ET RESTAURANT DU RIVAGE

M. Denis Aguet demande si on peut regrouper les 4 préavis qui totalisent 145'000.- francs.

M. Christophe Gessner répond que cela est possible, mais avoir le détail permet d'éviter des questions.

SERVICES INDUSTRIELS

p. 125 PARTICIPATION PROJET SOLIDARITE EAU

M. Denis Aguet remercie la Municipalité d'avoir pris en compte cette participation.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

Le préavis est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions sont adoptées (1 abstention), à savoir :

1. Le budget 2010 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		Fr. 53'541'000.-
- Charges de fonctionnement	Fr. 53'811'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	Fr. 2'152'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	Fr. 246'000.-	
- Imputations internes	Fr. 111'000.-	Fr. 111'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses		Fr. 2'668'000.-
	<hr/>	<hr/>
Sommes égales	Fr. 56'320'000.-	Fr. 56'320'000.-

2. Le budget 2010 des Services industriels

Revenus de fonctionnement

- Service des Eaux	Fr.	2'662'000.-
- Service de l'Electricité	Fr.	8'841'000.-
- Service du Gaz	Fr.	510'000.-

Charges de fonctionnement

- Service des Eaux	Fr.	2'479'000.-
- Service de l'Electricité	Fr.	7'981'000.-
- Service du Gaz	Fr.	456'000.-

Total comptes de fonctionnement	Fr. 10'916'000.-	Fr. 12'013'000.-
--	-------------------------	-------------------------

Attribution et prélèvement à des comptes

- d'amortissements	Fr.	1'097'000.-
- de réserves	Fr.	0.-
		Fr. 5'000.-

Total charges et revenus	Fr. 12'013'000.-	Fr. 12'013'000.-
---------------------------------	-------------------------	-------------------------

Imputations internes

Administration des S.I.	Fr.	2'917'000.-	Fr.	2'917'000.-
-------------------------	-----	-------------	-----	-------------

Sommes égales	Fr. 14'930'000.-	Fr. 14'930'000.-
----------------------	-------------------------	-------------------------

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

de la Bourse communale de Fr. 993'000.-

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2010) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	Fr. 700'000.-
du Service des Eaux	Fr. 2'040'000.-
du Service de l'Electricité	Fr. 2'198'000.-
de l'Eclairage public	Fr. 250'000.-
du Service du Gaz	Fr. 100'000.-

7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No 524/2009 *Liste des vœux et motions*

Mme Rose-Marie Notz avait émis début 2009 le vœu que la Municipalité étudie la faisabilité des passerelles en bois à côté de la glissière sur le côté gauche de la route qui monte après la Croix.

Mme Aude Savoy répond qu'il s'agit d'un vœu émis dans le cadre d'un préavis, la réponse sera donnée dans le rapport définitif sur les travaux.

M. Claude Weber rappelle qu'il avait déposé dans la 1^{ère} séance de la législature une motion concernant l'élargissement du trottoir du Voisinand.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : le trottoir a été élargi. Dans la liste figure uniquement les vœux et motions en suspens.

M. Michel Reigner avait demandé d'étudier la possibilité de mettre en place des bornes électriques.

M. Willy Blondel répond que le coût est élevé. A la prochaine séance des informations à ce sujet seront données.

M. Denis Aguet avait émis le 4 mai 2009 le vœu d'obtenir un inventaire complet de l'ensemble des propriétés communales.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : la Municipalité refuse de donner suite à cette demande dans la mesure où il y a déjà des renseignements à ce sujet dans le rapport de gestion.

M. Philippe Sordet indique que la motion qu'il avait déposée avec M. Mingard ne figure pas sur la liste.

M. Denis Aguet demande si lorsque la Municipalité ne souhaite pas donner suite à un vœu, on s'arrête là.

M. Michel Reigner rappelle que la Municipalité avait conseillé de passer par les vœux pour avoir des réponses plus rapides.

No **525/2009** *Rapport de police*

No **526/2009** *Retraite de M. Michel Duruz, directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Lutry*

M. Michel Duruz, même s'il n'est pas présent, reçoit les applaudissements de l'assemblée, suite à la proposition de M. Thierry Buche.

No **527/2009** *Accueil de jour des enfants*

Réponse à la motion de Mme Claude Yechouroun demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un ramassage hebdomadaire des déchets végétaux sur la Commune

Mme Claude Yechouroun étant malade, ne peut pas prendre la parole comme elle le souhaitait. **M. Pierre-Alain Patry** dit qu'elle n'est pas contente de la réponse. Elle va écrire au Président du Conseil et à la Municipalité.

Le Président signale que l'on mettra ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2010 :

15 mars - 3 mai – 21 juin – 4 octobre – 8 novembre – 4 décembre.

M. Willy Blondel rappelle l'invitation des SI au marché de Noël.

8. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Juliette Goy remercie la Municipalité pour la liste des motions et vœux. Elle demande pourquoi au carrefour du Voisinand la direction de l'autoroute n'est pas indiquée.

Mme Aude Savoy répond que l'autoroute n'est pas indiquée car le problème de la bretelle autoroutière n'est pas résolu. La Municipalité et le Canton ne veulent pas que la route de la Conversion soit considérée comme étant la route d'accès et de sortie de l'autoroute. En

accord avec le Canton, il n'y a pas d'indication officielle de l'autoroute sur la Commune de Lutry.

M. Dominique Roulet dit qu'il conviendrait alors d'enlever l'écriteau indiquant l'autoroute situé sur le giratoire des Moulins.

M. Philippe Mingard, concernant les votations du 27 septembre sur la police intercommunale, désire savoir s'il y a des informations du Canton, si la taille est critique ou pas et si c'est le cas, si elle a envisagé d'autres solutions.

M. Lucien Chamorel ne peut donner qu'une réponse partielle. Le 14 décembre, il présentera à la Municipalité les premières planches de travail pour une police intercommunale. Dans le protocole d'accord, il n'y a aucun chiffre mentionné sur la taille. Il signale que maintenant la Municipalité connaît le nombre exact des interventions de la police cantonale sur le territoire des communes partenaires. Cela permet d'établir le chiffre des agents en fonction des interventions.

M. Pierre Bonjour demande à la Municipalité si elle va organiser, comme l'ont fait les autres secteurs, un marché du PALM, qui présente tous les projets qui ont eu lieu dans leur secteur.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** informe que depuis le 1^{er} janvier 2010 le SDEL aura une secrétaire générale, Mme Séguin. Actuellement on est dans la phase finale des objectifs. Une fois que le document sera fini, une communication aux conseillers et à la population aura lieu, mais on ne se sait pas encore sous quelle forme elle sera faite.

M. Denis Aguet invite la Municipalité à organiser une séance pour informer les conseillers communaux sur le préavis du giratoire avant la séance du 15 mars, afin que le report du vote décidé ne soit pas inutile. Il demande d'envisager l'achat d'un micro baladeur pour les séances du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h58.

La prochaine séance est agendée au 15 mars 2010 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini